



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ETRIER DE PARIS



En 2015, l'Etrier de Paris était la première structure équestre francilienne à obtenir le Label EquuRES. Forte de cette première reconnaissance environnementale, l'association s'engage alors dans la mise en place d'un système de management environnemental. Cette démarche a été certifiée en juillet 2017 selon la norme ISO 14001 version 2015.

Le domaine d'application du système concerne toutes les activités de l'Etrier de Paris et porte particulièrement sur :

- la garde de chevaux de club et de chevaux de pensions (entretien des boxes, gestion du fumier, soins des chevaux, nourriture et matériel, achat de produits équins)
- l'instruction : les cours d'équitation à poney et à cheval
- les manifestations équestres (concours officiels de saut d'obstacles et de dressage)
- l'entretien des espaces (carrière, manège, rond de longe, espaces verts)
- la gestion des bâtiments des deux sites de Madrid et Dauphine (entretien, consommation d'énergie, d'eau, éclairage, et autres)
- l'administration
- le transport et le parking de véhicules et remorques
- la restauration (sous-traitée à un gérant indépendant)

Afin de poursuivre le travail effectué lors de la mise en place du SME et de définir les objectifs que la structure s'engage à atteindre pour améliorer sa performance environnementale, l'Etrier de Paris conserve comme prioritaires les axes d'amélioration suivants :

- 1) Optimisation de la gestion des déchets produits sur le site ;
- 2) Maîtrise de nos impacts sur les infiltrations polluantes dans le sol et les sous-sols
- 3) Maîtrise de nos consommations d'énergie et d'eau

En parallèle de ces principaux axes d'amélioration, les autres sujets de fond continueront à être traités, comme le respect de toutes les exigences applicables à nos installations et nos activités, l'acquisition continue de connaissances sur les nouvelles technologies ou pratiques permettant de mieux protéger notre environnement et le développement de la conscience environnementale du personnel et des membres de l'Association.

L'Etrier de Paris a également pour ambition cette année d'obtenir lors du renouvellement du label EquuRES, l'échelon « PROGRESSION » au lieu de l'échelon « ENGAGEMENT » acquis lors de la première labellisation, preuve d'une volonté d'amélioration continue des aspects environnementaux significatifs de la structure.

Des actions de communication seront régulièrement réalisées afin de veiller à tenir informés et sensibiliser le personnel, les membres et les prestataires de l'Etrier sur les actions mises en œuvre.

Paris, le 7 février 2018

Marie Ravaut, Directrice

Eric Delloye, Président